

## RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

### LE CONCOURS SAMSUNG GALAXY TAB S10+ (LE « CONCOURS »)

**LE CONCOURS EST COMMANDITÉ ET ADMINISTRÉ PAR SAMSUNG ELECTRONICS CANADA INC. (LE « COMMANDITAIRE »), AU 2050 DERRY ROAD WEST, MISSISSAUGA, ONTARIO L5N 0B9.**

Aucun achat n'est nécessaire pour participer ou gagner. Nul là où la loi l'interdit. Ce Concours se déroulera conformément au présent Règlement. Le Commanditaire se réserve le droit, soumis à toute approbation requise de toute autorité réglementaire, d'annuler, de modifier ou de terminer ce Concours en vertu du présent Règlement officiel, à tout moment, à sa seule discrétion, sans préavis. Toute modification apportée au présent Règlement sera publiée en ligne au :

- Anglais : [www.samsung.ca/solve](http://www.samsung.ca/solve)
- Français : [www.samsung.com/ca\\_fr/solve](http://www.samsung.com/ca_fr/solve)

Vous devez respecter le présent Règlement officiel et, en choisissant de participer au Concours, vous reconnaissez avoir accepté le présent Règlement officiel.

#### **A. DATES DU CONCOURS :**

LE CONCOURS COMMENCE LE 12 NOVEMBRE 2024 À 9 H 00 (HNE) ET SE TERMINE LE 3 DÉCEMBRE 2024 À 23 H 59 (HNE) (LA « PÉRIODE DU CONCOURS »).

#### **B. ADMISSIBILITÉ :**

Aucun achat requis. Nul là où la loi l'interdit. Le Concours est réservé aux résidents autorisés du Canada âgés d'au moins vingt-et-un (21) ans qui enseignent dans une école intermédiaire/secondaire publique, de la 6e à la 12e année (la 6e année et le secondaire 1 à 5 au Québec), y compris les écoles à charte financées à 50 % ou plus par l'État au Canada (chacun étant un « Enseignant »), qui ont soumis une demande valide pour participer à l'édition 2024-2025 du Concours Éducation Samsung Canada « Solve for Tomorrow » (Éduquer pour demain) (le « Concours Solve for Tomorrow »), conformément au Règlement officiel du Concours « Solve for Tomorrow », que l'on peut consulter ici : [https://pages.samsung.com/ca/solvefortomorrow/English/SFT\\_RulesRegs\\_2024\\_2025\\_EN.pdf](https://pages.samsung.com/ca/solvefortomorrow/English/SFT_RulesRegs_2024_2025_EN.pdf).

Les employés du Commanditaire, les organisations à but non lucratif qui soutiennent le Commanditaire dans le cadre de la promotion, et chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, agences de publicité et de promotion, détaillants, distributeurs et fournisseurs respectifs (collectivement les « Entités du concours »), ainsi que les familles immédiates (conjoint, conjointe, parents, enfants et frères et sœurs et leurs conjoints respectifs, quel que soit leur lieu de résidence) et les personnes vivant sous le même toit que l'une des personnes susmentionnées, qu'elles aient ou non un lien de parenté, ne sont pas autorisés à participer ou à remporter un prix. Le Concours se déroule sous réserve de toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

### C. COMMENT PARTICIPER :

Pour participer au Concours, vous devez suivre **toutes** les étapes indiquées ci-dessous :

1. Soumettez une demande valide de participation au Concours « Solve for Tomorrow » à [insérer le lien].
2. Dans le cadre du processus de soumission d'une demande de participation au Concours « Solve for Tomorrow », vous devez saisir et soumettre les renseignements obligatoires demandés, notamment votre prénom, votre nom, votre adresse courriel, votre adresse courriel scolaire, votre numéro de téléphone à l'école, le nom de votre école et l'adresse de votre école, et cochez la case pour indiquer que vous souhaitez participer à ce Concours.

Tous les bulletins de participation doivent être soumis pendant la Période du concours. Il y a un maximum d'un (1) bulletin de participation par Enseignant, selon le cas. Les bulletins de participation en double, frauduleux, illisibles, modifiés, endommagés ou trafiqués, ou contenant des virus informatiques, des vers ou autres programmes ou fichiers informatiques potentiellement préjudiciables, seront déclarés invalides à la seule discrétion du Commanditaire du Concours.

### D. PRIX :

Au total, 10 prix seront décernés (chacun, un « Prix »), chaque Prix consistant en un (1) Galaxy Tab S10+ – 256 Go (valeur au détail approximative de 999,99 \$ CA).

Le Prix doit être accepté tel que décerné, sans substitution et n'est pas monnayable. Le Prix sera décerné à l'Enseignant qui a participé au Concours, et non à son école. Le Commanditaire du Concours ne peut remplacer le Prix que par un autre prix d'une valeur égale ou supérieure, à la seule discrétion du Commanditaire du Concours, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

### E. TIRAGE DES GAGNANTS DU CONCOURS

Dix (10) gagnant(e)s seront déterminés au moyen d'un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles soumis pendant la Période du concours, le vendredi 6 décembre 2024 à 9 h HNE (la « Date du tirage ») au siège social du Commanditaire situé au 2050 Derry Road West, Mississauga, Ontario.

Si le Commanditaire du Concours détermine, à sa seule discrétion, que vous n'avez pas respecté le présent Règlement du Concours, vous serez disqualifié(e) du Concours et tous les bulletins de participation connexes seront considérés comme nuls et non avenue. Les chances de gagner dépendent du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus au cours de la Période du concours.

## F. SÉLECTIONNER LES GAGNANTS DU CONCOURS

Si vous êtes sélectionné, le Commanditaire tentera à trois (3) reprises de vous contacter par téléphone ou par courriel dans les sept (7) jours ouvrables suivant la Date du tirage. S'il est impossible de vous joindre après les trois (3) tentatives ou dans les sept (7) jours ouvrables de la Date du tirage (selon la première éventualité) ou si vous refusez le Prix, alors vous serez disqualifié et un autre participant sera choisi au hasard parmi les bulletins de participation admissibles restants. Le processus décrit ci-dessus sera répété jusqu'à ce qu'un participant sélectionné ait été joint et que le Prix ait été remis conformément au présent Règlement ou jusqu'à ce que le Commanditaire du Concours n'ait plus de bulletins de participation, selon la première de ces éventualités.

Les Prix sont décernés « tels quels » sans aucune garantie expresse ou implicite de la part du Commanditaire, à l'exception de la garantie du fabricant qui accompagne les produits Samsung. Toutes les dépenses associées à l'acceptation et à l'utilisation du Prix sont à la charge des gagnants, sauf indication contraire dans le présent Règlement officiel. Tous les détails relatifs aux Prix sont à la seule discrétion du Commanditaire.

### **SI VOUS ÊTES UN GAGNANT SÉLECTIONNÉ, VOUS DEVEZ, AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT :**

i) répondre correctement et sans aucune forme d'aide, mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique; ii) signer et remettre à l'administrateur, dans les délais prescrits par ce dernier, un formulaire de déclaration d'admissibilité et d'exonération de responsabilité (le « **Formulaire d'exonération** »), dans un format acceptable pour le Commanditaire, afin de confirmer que vous êtes en conformité avec le présent Règlement, que vous acceptez le Prix tel quel, sans substitution, et que vous dégagez de toute responsabilité le Commanditaire, l'administrateur, leurs sociétés affiliées et les tiers auxquels ils sont liés, leurs agences publicitaires et promotionnelles, ainsi que chacun de leurs actionnaires, directeurs, cadres, employés, mandataires, détaillants, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **Parties exonérées** »), relativement au Concours, à votre participation à celui-ci et à l'attribution et l'utilisation ou la mauvaise utilisation du Prix en tout ou en partie. Si vous n'avez pas atteint l'âge de la majorité dans votre province ou votre territoire de résidence, vos parents ou votre tuteur légal devront cosigner le Formulaire d'exonération pour que vous puissiez recevoir le Prix. Tous les documents requis doivent être signés et retournés pour pouvoir recevoir un Prix.

Si vous refusez le Prix, si vous ne répondez pas à l'une des tentatives de contact du Commanditaire dans les délais indiqués ci-dessus, ne respectez pas le présent Règlement, ne répondez pas correctement à la question réglementaire d'arithmétique ou ne signez pas et ne remettez pas au Commanditaire le Formulaire d'exonération dans les délais indiqués, vous renoncez au Prix et un nouveau participant sera sélectionné par les juges parmi les bulletins de participations admissibles restants afin de sélectionner un autre participant conformément aux dispositions indiquées ci-dessus.

**Si vous êtes un participant sélectionné, le Prix sera livré à votre domicile, comme vous l'avez indiqué sur la demande de participation, dans les six à huit semaines suivant la sélection.**

**G. CONDITIONS GÉNÉRALES :**

- i. **ENTENTE** : en participant au Concours et en soumettant du Contenu généré par le participant, vous acceptez la publication, la reproduction et toute autre utilisation de : i) votre nom, votre ville de résidence, vos déclarations sur le Concours, votre photographie ou autre image, vos pseudonymes sur les réseaux sociaux et toute autre information recueillie dans le cadre de ce Concours; et ii) du Contenu généré par le participant, sans autre avis ni compensation, dans toute publicité ou annonce réalisée par le Commanditaire ou ses agences de publicité et de promotion de quelque manière que ce soit, y compris sous forme imprimée, radiodiffusée ou sur Internet.

Ce Concours se déroule sous réserve de toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux territoriaux et municipaux applicables. Les décisions du Commanditaire à l'égard de tous les aspects de ce Concours sont finales et contraignantes, sans appel possible, y compris sans toutefois s'y limiter les décisions relatives à l'admissibilité ou à la disqualification des bulletins de participation.

- ii. **PRIX** : les Prix n'incluent aucun service, aucun produit, aucune utilisation de données, ni aucun autre forfait auxiliaire que ce soit. Sauf indication contraire dans la garantie limitée standard du fabricant, laquelle est remise en même temps que le Prix, chaque Prix est octroyé « tel quel », sans aucune déclaration, garantie ou condition que ce soit, expresse ou tacite, et le Commanditaire dénie expressément toute déclaration, garantie et condition de ce genre. Le Commanditaire n'est pas responsable de : i) tout dommage ou perte du Prix pouvant survenir à la suite ou au cours de la livraison du Prix, ii) la livraison du Prix dans un délai raisonnable ou spécifié, iii) tous les coûts associés à l'installation ou à l'assemblage du Prix, le cas échéant. Si vous êtes un participant sélectionné, vous serez la seule personne responsable d'assumer la déclaration et le paiement des impôts liés à la réception d'un Prix.
- iii. **RESPONSABILITÉS** : le Commanditaire n'accepte aucune responsabilité pour les bulletins de participation perdus, volés, retardés, endommagés, illisibles, mal acheminés, ayant été soumis à l'aide de méthodes illicites ou qui ne sont pas conformes ou ne satisfont pas au présent Règlement, pour les défauts du site Web du Concours pendant la Période du concours, pour tout problème ou panne technique de réseau ou de lignes téléphoniques, de systèmes informatiques, de serveurs, de fournisseurs d'accès, de matériel informatique ou de logiciel, ni pour toute panne de courriel ou tout encombrement du réseau informatique sur Internet ou sur un site Web, de manière isolée ou combinée, y compris les blessures ou les dommages causés à votre ordinateur ou à celui de toute autre personne résultant de la soumission d'un bulletin de participation, de la participation au Concours ou du téléchargement de tout matériel en lien avec le Concours.

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de modifier ce Concours si la sécurité technologique ou physique ou la bonne administration du Concours était compromise pour une raison quelconque.

- iv. LITIGES :** en cas de litige concernant la personne qui a soumis le bulletin de participation, les bulletins de participation seront considérés comme ayant été soumis par le titulaire du compte autorisé du numéro de téléphone soumis au moment de la participation. L'expression « **titulaire du compte autorisé** » désigne la personne qui s'est vu attribuer un numéro de téléphone par un fournisseur de services téléphoniques ou par toute autre organisation (comme une entreprise ou un établissement d'enseignement) responsable de l'attribution de numéros de téléphone. Vous pouvez également être tenu de fournir la preuve que vous êtes le titulaire du compte autorisé du numéro de téléphone associé au bulletin de participation sélectionné et d'avoir tous les consentements, autorisations et/ou licences nécessaires, comme l'exige le présent Règlement. Le seul facteur déterminant de l'heure aux fins d'une participation valide à ce Concours sera le ou les serveurs du Concours. Tous les bulletins de participation sont sujets à vérification par le Commanditaire, à sa seule discrétion. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (sous une forme acceptable pour le Commanditaire) pour participer à ce Concours. Le défaut de fournir cette preuve dans les délais impartis peut entraîner la disqualification. Vous pouvez également être tenu de fournir la preuve que vous êtes le participant à l'égard du bulletin de participation sélectionné. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne (et tous ses bulletins de participation) ayant altéré le processus de participation. TOUTE TENTATIVE DE VOTRE PART OU DE LA PART D'UNE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU DE CONTREVENIR AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CIVILES ET PÉNALES, ET LE COMMANDITAIRE DU CONCOURS SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS À TOUTE PERSONNE AYANT FAIT UNE TELLE TENTATIVE, OU ENCORE D'INTENTER D'AUTRES RECOURS, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.
- v. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET EXONÉRATION :** EN VOUS INSCRIVANT À CE CONCOURS, VOUS DÉGAGEZ CHACUNE DES PARTIES EXONÉRÉES DE TOUTE RESPONSABILITÉ, RÉCLAMATION OU TOUT DOMMAGE (Y COMPRIS SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER LES PRÉJUDICES PERSONNELS, BLESSURES CORPORELLES, L'INVALIDITÉ, LE DÉCÈS, LES DOMMAGES MATÉRIELS ET LES PERTES OU DOMMAGES DE TOUT AUTRE TYPE) RELATIVEMENT À OU DÉCOULANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ENTIÈREMENT OU EN PARTIE, DU PRÉSENT CONCOURS OU DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS LIÉES AU CONCOURS, OU TOUTE VIOLATION DE VOS DÉCLARATIONS ET GARANTIES, OU À TOUTE UTILISATION, COLLECTE, ENTREPOSAGE ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, OU À TOUTE ALLÉGATION QUE VOTRE CONTENU GÉNÉRÉ PAR LE PARTICIPANT VIOLE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UN TIERS, OU, SI DÉCLARÉ GAGNANT, À TOUT PRIX DÉCERNÉ (Y COMPRIS TOUTE UTILISATION OU MAUVAISE UTILISATION DU PRIX).

VOUS CONVENEZ DE LIBÉRER LES PARTIES EXONÉRÉES DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DÉCOUVERTE SUBSÉQUENTE QUE VOUS AVEZ DÉROGÉ AUX CONDITIONS DU

PRÉSENT RÈGLEMENT OU QUE VOUS NE VOUS ÊTES PAS ENTIÈREMENT CONFORMÉ À CELUI-CI.

CETTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET EXONÉRATION DEMEURE EN VIGUEUR À LA SUITE DE LA RÉSILIATION DU CONCOURS OU DE L'ATTRIBUTION DE TOUT PRIX.

- vi. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :** le Commanditaire recueille des renseignements personnels à votre sujet aux fins de l'administration du Concours. Vos renseignements personnels seront utilisés pour l'administration du Concours, notamment la communication avec les participants sélectionnés, l'attribution des Prix et sous une forme agrégée et non personnelle en vue de produire des rapports compilant les données démographiques et les habitudes de consommateurs des participants. Le Commanditaire pourrait divulguer ces rapports à d'autres personnes. En participant à ce Concours, vous consentez à ce que les renseignements personnels fournis par vous dans votre bulletin de participation soient recueillis, utilisés, conservés, partagés et divulgués par le Commanditaire (et par ses cadres, administrateurs, employés, mandataires ou représentants), conformément à sa politique de confidentialité (accessible au <http://www.samsung.com/ca/info/privacy.html>).
- vii. DIVISIBILITÉ :** si une disposition du présent Règlement, ou son application à tout participant ou à toute circonstance est jugée illégale, invalide ou inexécutable par un tribunal compétent, elle sera seulement inapplicable dans la mesure où elle est illégale, invalide ou inexécutable, sans avoir d'incidence sur son application à d'autres participants ou circonstances, et les autres dispositions du présent Règlement demeureront en vigueur et pleinement applicables.